

Cardio3 BioSciences obtient la qualification « Entreprise Innovante » attribuée par Bpifrance

Mont-Saint-Guibert, Belgique – La société biotechnologique Cardio3 BioSciences SA (Cardio3 BioSciences), leader dans le développement des thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques, a reçu le 24 juillet la qualification « Entreprise Innovante » attribuée par Bpifrance. La valeur Cardio3 BioSciences (Mnemo : CARD) devient ainsi éligible à l'investissement par les FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) en France. Les FCPI sont des fonds de droit français qui doivent être investis majoritairement dans des PME et ETI innovantes ayant reçu la qualification « Entreprise Innovante ». Ces fonds sont collectés auprès du grand public français en contrepartie d'un avantage fiscal.

Cette qualification s'inscrit notamment dans le cadre de la collaboration de la société et avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), d'autres partenaires universitaires et des PME en vue de la création, par ensemencement de cellules et/ou de protéines, d'une prothèse biodégradable pour le ventricule droit (CCVD) destinée au traitement des malformations cardiaques congénitales, en particulier celles qui exigent le remplacement de la CCVD.

M. Christian Homsy, PDG de Cardio3 BioSciences ajoute : « *Nous sommes fiers que Cardio3 BioSciences soit reconnue « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Grâce à cette qualification, les FCPI pourront acquérir des actions de la société, élargissant ainsi notre base d'investisseurs potentiels en France.* »

*** FIN ***

Pour plus d'information, s'adresser à :

Cardio3 BioSciences

Christian Homsy, PDG

Anne Portzenheim, Communication Manager

www.c3bs.com

Tél. : +32 10 39 41 00

aportzenheim@c3bs.com

Citigate Dewe Rogerson

Servane Tasle / Lucie Larguier / Agnès Villeret

Tel : +33(0) 1 53 32 78 94/84 75

servane.tasle@citigate.fr

lucie.larguier@citigate.fr

A propos de Cardio3 BioSciences

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la découverte et la mise au point de thérapies régénératives et protectrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique. Cardio3 BioSciences est cotée sur les marchés réglementés de NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure[®] est un produit pharmaceutique innovant qui consiste en cellules souches autologues progénitrices de cellules cardiaques. C-Cure[®] se fonde sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoièse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath_{ez}[®], un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Informations

Conformément aux dispositions de la loi Bayh-Dole, la Mayo Clinic a vendu sous licence à Cardio3 BioSciences la technologie sous-jacente C-Cure, et reçu dans ce cadre une participation dans la Société. La Mayo Clinic et les inventeurs de cette technologie, MM. André Terzic et Atta Behfar, possèdent un intérêt financier dans la technologie liée à cette recherche. Bien qu'à ce jour elle n'ait pas perçu de revenus, la Mayo Clinic a le droit de recevoir à l'avenir des revenus, qu'elle partagera avec MM. Terzic et Behfar en vertu de sa politique en la matière

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.